

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2019**



Le cinq décembre deux mille dix-neuf, à quatorze heures trente, les représentants du Syndicat Mixte pour le Traitement et la Valorisation des Déchets Ménagers, Valor3e, légalement convoqués le vingt-huit novembre deux mille dix-neuf, se sont réunis au siège du syndicat, à La Séguinière.

Etaient présents : Messieurs Jacky BOURGET (Président), Cédric VAN VOOREN (Vice-Président et ayant le pouvoir de Jean-François BAZIN), Jacques RETHORE (Vice-Président), Gérard ESNAULT (Vice-Président), Joël BARAUD (Membre du Bureau) et Denis SOURICE (Membre du Bureau), Mesdames Annick JEANNETEAU (Membre du Bureau), Marie-Christine GALY (ayant le pouvoir de Christine DECAENS), Danièle GADAIS et Vivianne HERMON, Messieurs Philippe BRETAUDEAU, Claude HERVE (représentant Danielle ALLAIN), Paul CORBET, Jacques LUCAS (ayant le pouvoir de Jean TEURNIER), Christian BERNARD, Pierre MALINGE et Jean-René FONTENEAU.

Etaient excusés : Messieurs Jean TEURNIER (ayant donné pouvoir à Jacques LUCAS) et Jean-François BAZIN (ayant donné pouvoir à Cédric VAN VOOREN), Mesdames Christine DECAENS (ayant donné pouvoir à Marie-Christine GALY) et Danielle ALLAIN (remplacée par Claude HERVE).

Etaient absents : Fabien DUVEAU

Monsieur Cédric VAN VOOREN est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le quorum (17 élus présents sur 21) étant atteint, le Comité Syndical a valablement délibéré.

1 | ADMINISTRATION GENERALE | APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2019

En application des statuts, et notamment l'article 27 du Règlement Intérieur du Comité Syndical, le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2019 est soumis à approbation.

Vu le procès-verbal de la séance du 7 novembre 2019 joint en annexe.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (20 voix pour), décident d'approuver celui-ci.

2 | ADMINISTRATION GENERALE | ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR DELEGATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Par délibération en date du 26 janvier 2017, le Comité Syndical a délégué à son Président certaines de ses attributions. Cette délégation est basée sur les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante, il est rendu compte des décisions prises en application de cette délégation.

Depuis la séance précédente du 7 novembre 2019, le Président a pris la décision suivante au titre de la délégation donnée par l'organe délibérant :

- Décision n°2019/10 portant acceptation de l'offre par la Société GAURIAU ENTREPRISE selon les prix unitaires définis dans l'offre de prix pour un montant total estimé à 8 951,20 € HT pour la mise en place d'un éclairage extérieur sur le site de Saint-Laurent-des-Autels

Monsieur le Président précise qu'il s'agit d'un éclairage doté d'un panneau photovoltaïque qui est donc autonome en énergie.

3 | RESSOURCES HUMAINES | CONSULTATION POUR UN CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES

Depuis sa création, en 2006, le Syndicat Mixte Valor3e souscrit au contrat d'assurance groupe concernant les risques statutaires, proposé par le Centre de Gestion de Maine-et-Loire.

Conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi modifiée n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les centres de gestion peuvent souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département, qui le demandent, des contrats d'assurances. Ces contrats d'assurances permettent la mise en place de garanties contre les risques financiers découlant des dispositions de l'article 57 de la loi susvisée ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents non titulaires.

L'actuel contrat d'assurance conclu avec COLLECTeam/Yvelin/Ethias prend fin le 31 décembre 2020. Le Centre de Gestion de Maine-et-Loire va donc lancer une nouvelle consultation. Celle-ci vise à offrir les garanties suivantes :

- couverture de l'ensemble des risques statutaires sans franchise hormis une franchise de 30 jours cumulés pour les maladies ordinaires avec abrogation pour les arrêts supérieurs à 60 jours.
- En option, la proposition d'une tarification avec l'introduction d'une franchise de 10 jours fermes pour les accidents du travail et maladies professionnelles.
- en facultatif, la prise en charge des charges patronales.

Considérant l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe au niveau du Centre de Gestion de Maine-et-Loire.

Monsieur le Président indique que dans l'actuel contrat d'assurance, Valor3e avait fait le choix d'une couverture des charges patronales.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (20 voix pour), décident :

- **d'approuver le projet de consultation des entreprises porté par le Centre de Gestion de Maine-et-Loire pour couvrir les risques statutaires,**
- **d'adhérer au groupement mis en place par le Centre de Gestion de Maine-et-Loire pour lancer ladite consultation,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir dans ce cadre.**

4 | FINANCES | BUDGET PRIMITIF POUR L'ANNEE 2020

Le budget primitif 2020 est soumis au vote de l'assemblée délibérante suite à la présentation des orientations budgétaires qui s'est déroulée lors de la dernière séance, à savoir le 7 novembre 2019.

Comme tous les ans, l'exercice financier 2020 a été établi par Valor3e dans un cadre prudent en minorant les recettes et en majorant les dépenses.

Complétant le document budgétaire officiel, la délibération ci-dessous présente, en quelques lignes, certains éléments incontournables de la vie financière de Valor3e pour l'année qui va s'ouvrir d'ici quelques semaines.

Les tonnages à traiter – les ordures ménagères résiduelles :

Les tonnages prévisionnels d'ordures ménagères résiduelles à traiter sont estimés en baisse par rapport à ceux des années précédentes.

En effet, avec l'extension des consignes de tri mise en place sur tout le territoire de Valor3e, nous constatons un changement des habitudes de la population. Le basculement des fréquences de collectes sur certains territoires change également les habitudes des populations.

En conséquence, nous tablons sur une prévision de 37 000 tonnes annuelles à traiter de déchets ménagers résiduels. Cela représente une production de déchets de 110 kg par habitant.

Après leur collecte, et avant leur traitement les déchets ménagers résiduels sont accueillis sur :

- - l'usine de tri-compostage de Bourgneuf-en-Mauges
- - le centre de transfert de Saint-Germain-sur-Moine
- - le centre de transfert de Montilliers.

Après leur réception, ces déchets seront traités au sein des équipements suivants :

- L'unité de tri-compostage de Bourgneuf-en-Mauges
- L'usine d'incinération du SIVERT EST ANJOU à Lasse
- L'usine d'incinération ALCEA à Nantes
- L'installation de stockage des déchets non dangereux de BOUYER LEROUX à La Séguinière

Monsieur le Président rappelle que pour l'année en cours nous avoisinerons les 38 000 tonnes. Pour l'année 2020, les sites de traitement indiqués ci-dessus accueilleront respectivement 20 000 tonnes, 1 800 tonnes, 12 200 tonnes et 3 000 tonnes.

Les tonnages à traiter - les déchets ménagers recyclables :

Au-delà des tonnages d'ordures ménagères résiduelles, Valor3e table sur une augmentation des déchets recyclables liés à l'extension des consignes de tri. Tout le territoire de Valor3e a été retenu lors du dernier appel à candidature de CITEO. Cette dynamique va certainement se poursuivre lorsque l'on voit Mauges Communauté qui continue de progresser alors que les extensions datent de plus de deux ans.

L'année 2019 a été marquée par le démarrage de la coopération avec les EPCI du Nord Deux-Sèvres.

En effet, depuis janvier 2019 l'organisation du tri est la suivante :

- Groupement de commandes entre Valor3e et la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, les Communautés de Communes du Thouarsais, de l'Airvaudais-Val du Thouet et de Parthenay Gâtine.
- Le tri des emballages pour Valor3e et les Communautés de Communes du Thouarsais et de l'Airvaudais-Val du Thouet sera effectué au sein du centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels,
- Le tri simplifié des multi matériaux pour Valor3e, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais et la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine sera assuré sur le site de BRANGEON ENVIRONNEMENT à Cholet.
- Le flux plastiques issu du tri simplifié sera envoyé vers Saint-Laurent-des-Autels pour être trié via les trieurs optiques du centre de tri.

Ce mode de fonctionnement est reconduit pour 2020. Le seul changement notable à attendre est l'externalisation vers un centre de tri tiers du flux plastiques issus du tri simplifié pour lequel une consultation vient d'être lancée suite au dernier Comité Syndical de Valor3e.

Les marchés publics de traitement et de tri :

L'activité de Valor3e s'organise autour d'une douzaine de marchés publics liés au cœur de son activité.

En termes de marchés publics, l'année 2019 a été marquée par :

- Le démarrage des nouveaux marchés pour le tri des emballages et des multimatériaux au 1^{er} janvier 2019,
- Le démarrage des nouveaux marchés de traitement des ordures ménagères résiduelles à compter du 1^{er} septembre 2019,
- Les travaux de recouvrement définitif du casier 4 de l'ISDND de Bourgneuf-en-Mauges.

En 2020, l'actualité des marchés publics sera pour Valor3e :

- La fin, après cinq années, du marché d'exploitation de la station de traitement biologique des lixiviats de Bourgneuf-en-Mauges (fin prévue le 30 juin 2020 et la nouvelle consultation est en cours de rédaction)

En termes financiers, les tableaux ci-dessous présentent par poste de dépenses les crédits nécessaires pour assurer chacune des missions de Valor3e pour l'année 2020.

En matière de traitement des ordures ménagères résiduelles :

Marché 2007/08		
Exploitation Usine de Bourgneuf		940 000,00 €
	TOTAL	940 000,00 €
Marché 2012/05		
Surveillance et Suivi ISDND		220 000,00 €
	TOTAL	220 000,00 €
Marché 2019/01 - Lot 1 & 2		
(valorisation énergétique ALCEA)		1 110 000,00 €
	TOTAL	1 110 000,00 €
Marché 2019/03 - Lot 3		
(enfouissement BL)		265 000,00 €
	TOTAL	265 000,00 €
Convention SIVERT EST ANJOU		
(valorisation énergétique LASSE)		155 000,00 €
	TOTAL	155 000,00 €
Marché 2018/01		
Enfouissement Refus Bourgneuf		
Traitement		990 000,00 €
Transport		90 000,00 €
	TOTAL	1 080 000,00 €

Monsieur le Président précise à chaque poste de dépenses que les titulaires des marchés sont : COVED, COVED et OVIVE, ALCEA, GRANDJOUAN SACO, SIVERT EST ANJOU et GRANDJOUAN SACO.

En matière de tri des déchets recyclables :

Marché 2018/02bis (lot 2 et 3)		
Tri CS		
Tri des Emballages		2 455 000,00 €
Tri des MultiMatériaux		2 310 000,00 €
	TOTAL	4 765 000,00 €

Monsieur le Président précise à chaque poste de dépenses que les titulaires des marchés sont : COVED et BRANGEON ENVIRONNEMENT.

En matière de gestion des refus du tri des déchets recyclables :

Marché 2018/02bis (lot 4)		
Gestion des refus de tri		
		512 000,00 €
	TOTAL	512 000,00 €

Monsieur le Président précise que le titulaire de ce marché est BRANGEON RECYCLAGE.

En matière de transferts et de transports :

Marché 2019/03	
Exploitation QdT de Montilliers	75 000,00 €
TOTAL	75 000,00 €
Marché 2007/08	
Exploitation QdT de Bourgneuf	25 000,00 €
TOTAL	25 000,00 €
Marché 2016/01	
Exploitation QdT de St Germain	100 000,00 €
TOTAL	100 000,00 €
Marché 2019/02	
Transport OMR	
Vers TMB depuis St Germain	89 000,00 €
Vers TMB depuis Montilliers	5 000,00 €
Vers BL CET depuis St Germain	20 000,00 €
Vers NANTES (ALCEA) depuis St Germain	112 000,00 €
Vers LASSE depuis Montilliers	26 000,00 €
TOTAL	252 000,00 €
Marché 2018/02bis (lot 1)	
Transport CS	
TMB Bourgneuf (Emballages)	65 000,00 €
Bressuire (Emballages)	78 000,00 €
Bressuire (MultiMatériaux)	156 000,00 €
Montilliers (MultiMatériaux)	21 000,00 €
St Germain sur Moine (Emballages)	98 000,00 €
TOTAL	418 000,00 €

Monsieur le Président précise à chaque poste de dépenses que les titulaires des marchés sont : BRANGEON RECYCLAGE, COVED, COVED et BRANGEON TRANSPORTS.

Charges financières et dettes :

Les charges de remboursement du capital des emprunts sont toujours couvertes par l'autofinancement issu de l'excédent de la section de fonctionnement.

Pour 2020, il est prévu la somme de 900 000 euros. Cette enveloppe financière sert à rembourser les divers emprunts contractés pour le traitement des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables. Aucun changement n'est intervenu sur l'année 2019 vis-à-vis de la structure de la dette de Valor3e.

Les intérêts de la dette sont estimés à 239 000 euros pour l'année 2020. La faiblesse des taux d'intérêts est depuis plusieurs années favorable à Valor3e. Les emprunts à taux variable se limitent désormais à payer comme intérêts la seule marge bancaire.

La gestion active de la dette conduite sur les derniers exercices comptables a permis de réduire la dépendance financière de Valor3e par rapport aux établissements bancaires.

Les illustrations ci-dessous présentent les stocks de dettes pour le traitement des ordures ménagères résiduelles et le tri des déchets recyclables.



Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des emprunts contractés par Valor3e en ce qui concerne le traitement des ordures ménagères résiduelles.

Année	Banque	Taux	Durée	Montant initial	CRD au 01/01/2018	CRD au 01/01/2019	CRD au 01/01/2020
2010	CACIB	Fixe : 3,28%	20 ans	9 000 000 €	6 491 894,53 €	6 084 450,10 €	5 663 476,20 €
2011	ARKEA	Variable : euribor 3m + 0,90% de marge	20 ans	2 500 000 €	1 815 967,25 €	1 700 847,66 €	1 582 907,41 €
Stock de dettes de Valor3e pour les déchets ménagers résiduels :					8 307 861,78 €	7 841 979,62 €	7 246 383,61 €

Le cours du taux euribor 3 mois est de - 0,404 % au 25 novembre 2019.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des emprunts transférés à Valor3e en ce qui concerne le traitement des déchets ménagers recyclables.

Année	Banque	Taux	Durée	Montant initial	CRD au 01/01/2018	CRD au 01/01/2019	CRD au 01/01/2020
2013	Caisse d'Epargne	Fixe : 3,28%	10 ans	3 000 000 €	1 795 137,87 €	1 271 555,99 €	972 366,35 €
2018	Crédit Mutuel	Fixe : 0,93%	10 ans	300 000 €	0 €	300 000,00 €	271 238,45 €
Stock de dettes de Valor3e pour les déchets ménagers recyclables :					1 795 137,87 €	1 271 555,99 €	1 243 604,80 €

Le cours du taux euribor 3 mois est de - 0,404 % au 25 novembre 2019.

Investissements à venir :

Sans investissement majeur, le budget d'investissement de Valor3e est relativement stable d'année en année. La principale dépense est naturellement le remboursement du capital des emprunts contractés lors des travaux de construction des équipements. Cela représente environ 900 000 à un million d'euros par an.

A côté de ces sommes, les dépenses d'équipements viennent se rajouter selon un prévisionnel global qui est très souple et s'adapte surtout selon les contraintes d'exploitation rencontrées. Ainsi, par souci de souplesse, d'efficacité et pour éviter de devoir convoquer un comité syndical dédié à l'ouverture de travaux, des crédits sont ouverts dans le cadre du budget primitif. Naturellement, si aucune dépense n'est réalisée, ces crédits ne seront pas consommés et n'engageront aucun frais pour Valor3e et pour ses collectivités adhérentes.

De cette manière, sont ouverts :

- 100 000 € sur l'opération 101 « TMB de Bourgneuf en Mauges »
- 50 000 € sur l'opération 104 « Centre de transfert Saint-Germain-sur-Moine »
- 50 000 € sur l'opération 105 « Siège de Valor3e »
- 150 000 € sur l'opération 106 « Centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels »

Ces crédits serviront par exemple à financer les dépenses de gros entretien renouvellement nécessaires au bon fonctionnement des sites.

A ce jour, le programme d'équipement pour 2020 n'est pas déterminé complètement mais il sera effectué les opérations suivantes :

- Adaptation du process de tri du site de Saint-Laurent-des-Autels pour le flux en développement (si besoin),
- Installation d'éclairage extérieur complémentaire sur le centre de transfert de Saint-Germain-sur-Moine et le centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels,
- Pose de clôtures pour la création d'un éco-pâturage sur le centre de transfert de Saint-Germain-sur-Moine.

Monsieur le Président donne le détail d'autres opérations d'investissement réalisées sur l'année 2020 telles que l'installation de volets et de brise-soleil sur les fenêtres du bâtiment de La Séguinière, le remplacement de toutes les serrures du site de Saint-Germain-sur-Moine pour les intégrer dans l'organigramme générale des clés mis en place par Valor3e, les réparations de voiries sur le site de Saint-Laurent-des-Autels, ...

Les recettes du Syndicat :

La principale ressource de Valor3e est la participation que verse chaque structure adhérente. Ceci est un prix unitaire pour chaque tonne apportée et une participation selon le nombre d'habitants pour les charges générales.

En 2019, les prix étaient les suivants :

- 117 € HT la tonne d'ordures ménagères résiduelles,
- 245 € HT la tonne de déchets ménagers issus des collectes sélectives (flux emballages),
- 190 € HT la tonne de déchets issus des collectes sélectives (flux multi matériaux),
- 95 € HT la tonne de refus de tri,
- 14 € HT la tonne de déchets pour le transport et le transfert,
- 1 € HT par habitant pour le fonctionnement de Valor3e.

Suites aux orientations budgétaires et aux choix validés lors du dernier Comité Syndical, pour 2020, les prix seront les suivants :

- 123 € HT la tonne d'ordures ménagères résiduelles,
- 248 € HT la tonne de déchets ménagers issus des collectes sélectives (flux emballages),
- 195 € HT la tonne de déchets issus des collectes sélectives (flux multi matériaux),
- 95 € HT la tonne de refus de tri,
- 14 € HT la tonne de déchets pour le transport et le transfert,
- 1 € HT par habitant pour le fonctionnement de Valor3e.

Monsieur le Président rappelle que les efforts de réduction des tonnages faits depuis de nombreuses années ont permis de maintenir la masse financière identique ou presque chaque année alors que les prix unitaires sont orientés à la hausse.

Monsieur le Président félicite le Comité Syndical de s'être engagé dans le projet de TRIVALIS pour limiter l'enfouissement via la préparation de combustibles solides de récupération mais il regrette que l'Etat avance moins rapidement sur une législation plus favorable au réemploi et aux matériaux recyclés.

Après plusieurs échanges, Monsieur le Président synthétise en trois items les pistes d'amélioration vers lesquelles il va falloir tendre dans les années à venir. A savoir : la mutualisation des transports des matières à traiter, la mise en place d'une part fixe dans le financement par la redevance incitative, le renforcement du tri dans les déchetteries pour limiter le tout-venant.

Pour l'équilibre de la section d'investissement il est prévu de recourir à l'emprunt. Naturellement à ce stade, il ne s'agit que d'un emprunt d'équilibre. Il ne sera réalisé que s'il est rendu nécessaire. Contrairement à 2018, Valor3e n'a pas recours à l'emprunt en 2019.

Pour 2020, cet emprunt est de 100 000 euros.

Au final, le budget primitif 2020 du syndicat Mixte Valor3e se résume par les équilibres suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DEPENSES	1 250 000 €	11 410 000 €	12 660 000 €
RECETTES	1 250 000 €	11 410 000 €	12 660 000 €

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (20 voix pour), décident :

- **d'approuver le projet de budget primitif pour l'année 2020,**
- **de déterminer les tarifs suivants :**
 - **123 € HT la tonne d'ordures ménagères résiduelles,**
 - **248 € HT la tonne de déchets ménagers issus des collectes sélectives (flux emballages),**
 - **195 € HT la tonne de déchets issus des collectes sélectives (flux multi matériaux),**
 - **95 € HT la tonne de refus de tri,**
 - **14 € HT la tonne de déchets pour le transport et le transfert (ordures ménagères résiduelles et collectes sélectives),**
 - **1 € HT par habitant pour le fonctionnement de Valor3e.**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à recourir à l'emprunt dans la limite maximale inscrite au budget,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents à intervenir dans ce cadre.**

5 | FINANCES | DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET 2019

Suite au vote du Budget Primitif 2019 en décembre 2018, puis des Décisions Modificatives en mai, septembre et novembre 2019, il est nécessaire de modifier les inscriptions budgétaires.

Ces modifications ont pour objet d'ouvrir des crédits budgétaires tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement.

Il s'agit d'adapter les crédits ouverts à leur consommation. 2019 est la première année dont les prestations de tri sont assurées par Valor3e pour son territoire et ses adhérents mais également pour les collectivités du Nord Deux Sèvres. Il n'y avait donc pas de recul ou d'historiques sur les quantités à trier.

Dès lors, avec l'augmentation des tonnages de déchets ménagers recyclables à trier il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires pour payer les factures correspondantes en termes de tri, de transport, de gestion des refus. Ces ajustements interviennent volontairement en toute fin d'année afin d'être au plus juste par rapport aux besoins réels de nouveaux crédits.

Il est donc possible de passer les écritures comptables suivantes :

Section	Sens	Imputation	Libellé	Montant
Fonct.	Dépense	611	Contrats de prestations de services	+ 350 000,00 €
Fonct.	Recette	70688	Autres prestations de services	+ 350 000,00 €

Vu le règlement intérieur du Comité Syndical et notamment ses articles 22 à 26,

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité (20 voix pour), décident :

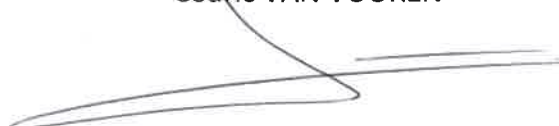
- **d'approuver la modification des inscriptions budgétaires comme indiquées ci-dessus.**

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est close à 15h20.

Le Président,
Jacky BOURGET



Le Secrétaire de Séance,
Cédric VAN VOOREN



<p>Danielle ALLAIN</p> 	<p>Joël BARAUD</p> 	<p>Jean-François BAZIN</p>
<p>Christian BERNARD</p> 	<p>Philippe BRETAUDEAU</p> 	<p>Paul CORBET</p> 
<p>Christine DECAENS</p> 	<p>Fabien DUVEAU</p>	<p>Gérard ESNAULT</p> 
<p>Jean-René FONTENEAU</p>	<p>Danièle GADAIS</p> 	<p>Marie-Christine GALY</p> 
<p>Viviane HERMON</p>	<p>Annick JEANNETEAU</p> 	<p>Jacques LUCAS</p> 
<p>Pierre MALINGE</p> 	<p>Jacques RETHORE</p>	<p>Denis SOURICE</p> 
<p>Jean TEURNIER</p> 		